



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018-CC-03-017

COMPTE-RENDU DE L'UTILISATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION

SEANCE
DU 13 FEVRIER 2018

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 28

votants : 33

DATE DE CONVOCATION
7 FEVRIER 2018

SECRETAIRE DE
SEANCE : François
DUMOULIN

L'an deux mille dix-huit, le mardi treize février, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Polyvalente à Aumont en Halatte, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'Assemblée :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GROSPIRON Didier (Aumont en Halatte) suppléant de Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Monsieur Alain BATTAGLIA (Pontarmé),
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis) à Monsieur Maurice CLERGOT (Senlis),
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur Patrice CORNU (Montépilloy),
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis) à Monsieur Luc PESSE (Senlis),
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg) à Monsieur Marc PLASMANS (Rully)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)



- * Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siégeai(en) pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur GROSPIRON Didier (Aumont en Halatte) suppléant de Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 28 présents, 20 absents et 5 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Le Président fait un compte-rendu des décisions du Président ou des délibérations du Bureau Communautaire prises en application de la délibération n°2017-CC-02-012 relative à la délégation d'attributions au Président et Bureau.

A) Décisions du Président :

- Décision 2017-044 : Signature avec la société IMMERGIS pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'évaluation des charges et l'accompagnement à la CLECT, pour un montant forfaitaire de 10 020,00 euros TTC,
- Décision 2017-045 : Signature avec la société COLAS concernant la recherche d'amiante Avenue Eugène Gazeau à Senlis pour un montant de 3 780,84 euros TTC,
- Décision 2017-046 : signature avec la société COLAS concernant une création de parking provisoire avenue Eugène Gazeau à Senlis pour un montant de 29 927,75 euros TTC,
- Décision 2017-047 : signature avec la société VEOLIA concernant la distribution de calendriers de collecte pour un montant de 3 438,00 euros TTC,
- Décision 2017-048 : signature avec la société JPC Partner pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique concernant la collecte des OMR, pour un montant forfaitaire de 2 352,00 euros TTC,
- Décision 2017-049 : signature avec la société PULSAR concernant la création d'un site internet pour un montant de 9 540,00 euros TTC, l'hébergement et la gestion pour un montant annuel de 2 400,00 euros TTC,
- Décision 2017-050 : signature avec la société PULSAR concernant la fourniture de matériel informatique pour un montant de 14 983,20 euros TTC,
- Décision 2017-051 : signature avec la société l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques concernant la prestation d'accompagnement relative à la mise en œuvre et à l'optimisation de la taxe de séjour pour un montant de 1 500,00 euros TTC,
- Décision 2017-052 : signature avec la société VERDI INGENIERIE concernant la modification du nombre de conteneurs prévus, il est nécessaire d'accepter la proposition financière de VERDI INGENIERIE et la modification pour un montant de 3 673,82 euros TTC,
- Décision 2018-001bis : signature avec la société URBANIA pour une mission de maîtrise d'œuvre partielle concernant les travaux d'aménagement de la voie de circulation douce entre Senlis et Chamant, pour un montant forfaitaire de 17 943,00 euros TTC,
- Décision 2018-002 : signature avec la société VEOLIA PROPLETE pour un avenant concernant le lot 1, relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés du marché d'appel d'offres ouvert 2011ENV006, pour un montant mensuel de 7 156,80 euros TTC à compter du 1^{er} février 2018 jusqu'au 31 juillet 2018.

B) Délibérations du Bureau Communautaire :

Néant.

Monsieur CLERGOT ne prend pas part au vote et se retire au nom également

Envoyé en préfecture le 19/02/2018
Reçu en préfecture le 19/02/2018
Affiché le 19 FEV. 2018
ID : 060-200066975-20180213-DEL2018CC03017-DE

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 31 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 2 « ABSTENTIONS », les membres du Conseil Communautaire prennent acte de cet exposé.

Monsieur CLERGOT réintègre la séance.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : 19 FEV. 2018
Et de l'affichage le : 19 FEV. 2018

Le Président,

Philippe CHARRIER



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le 19 FEV. 2018

Le Président,

Philippe CHARRIER